

La Lipe dans l'école Les Vanettes

La Lipe est une **Liste Indépendante des Parents d'Elèves** présente à Courbevoie depuis 13 ans, et au sein des Vanettes depuis 1 an maintenant.

Présents dans tous les niveaux de classes de l'école, notre rôle est de relayer les préoccupations des parents et de travailler de manière constructive aussi bien avec Mme Blanchard, la directrice de l'école, que les autres membres de l'environnement scolaire de nos enfants: les enseignants, le personnel de l'école, la Mairie, le VAL, l'académie...

Pour cette nouvelle année scolaire qui démarre, la Lipe souhaite une bonne rentrée à vos enfants et vous délivre quelques informations qui pourraient vous intéresser.



Les horaires

HORAIRES DU MATIN :

Garderie du matin : entre 8h et 8h20.

Entrée des élèves dans l'école: entre 8h20 et 8h30.

A 8h30, la sonnerie retentit et les portes ferment !

HORAIRES DE SORTIES POSSIBLES :

Pour le lundi, mardi et jeudi :

- à 11h30 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine, avec un retour entre 13h20 et 13h30
- à 16h30 après la classe,
- entre 17h00 et 18h45 pendant la **garderie du soir**

Pour le mercredi :

- à partir de 11h30 après la classe et au plus tard, jusqu'à 12h30 durant la garderie pour les enfants qui ne vont pas à l'accueil de loisir l'après-midi,
- à partir de 17h le soir après l'accueil de loisir et jusqu'à 18h45

Pour le vendredi :

- à 11h30 après la classe,
- à 13h30 après la cantine,
- à partir de 16h30 après les NAPs ou dès 17h jusqu'à 18h45

Rythmes scolaires (NAP)

Les rythmes scolaires restent inchangés. La concertation démarrée en 2018 continue cette année.



Avant 8h30 : Badgez
avec la carte « Qualité
de Ville » pour confirmer
la présence de l'enfant à
la cantine et au goûter

Bienvenue à Mme
Blanchard, la nouvelle
directrice de l'école

Répartition des classes 2018-2019 :

- ✓ Classe 1 : Mme BLANCHARD (26 PS)
- ✓ Classe 2 : Mme FINOT (10 MS & 20 GS)
- ✓ Classe 3 : Mme PINSON (11 MS & 19 GS)
- ✓ Classe 4 : Mme LE MAITRE (8 PS & 20 GS)

POINT D'ATTENTION

GARDERIE DU MATIN

Elle est gratuite. Cependant, pour en bénéficier, même occasionnellement, il est **indispensable que votre enfant y soit inscrit** (inscription possible jusqu'à fin Septembre sur « Courbevoie chez moi »)
<https://www.courbevoie-chez-moi.fr>



liste indépendante
des parents d'élèves

Bulletin d'information de l'école Les Vanettes

Rentrée 2018-2019

Pour appeler
l'école :

01 47 88 22 61
01 71 05 79 62



Le BLOG du VAL

L'équipe VAL Logie tient à jour un Blog <http://vallesvanettes.e-monsite.com/> sur lequel vous pourrez suivre les activités de vos enfants tout au long de leur temps VAL (NAPs et centre aéré du mercredi après-midi).

Les menus
de la cantine

bon'App

Consultez les
menus avec
l'application gratuite
« Bon'App »



Pensez à marquer toutes les affaires de vos enfants !

Marquez tous les vêtements de vos enfants (blousons, cagoules, chapeaux, gants...). La LIPE vous permet de bénéficier de réduction sur les étiquettes thermocollantes chez A-qui-S

Avec le code **COU1318** sur www.a-qui-s.fr



N°1 des fournitures scolaires
en ligne

DISCOUNT

nous, on est cap !

Grâce à la LIPE, bénéficiez de la livraison gratuite

Avec le code **18RJ1E1** sur www.rentreediscount.com



- **Vacances de la Toussaint** : du vendredi 19 octobre au soir au lundi 5 novembre au matin
- **Vacances de Noël** : du vendredi 21 décembre au soir au lundi 7 janvier au matin
- **Vacances d'hiver** : du vendredi 22 février au soir au lundi 11 mars au matin
- **Vacances de printemps** : du vendredi 19 avril au soir au lundi 6 mai au matin
- **Pont de l'ascension** : les cours ne seront pas assurés le vendredi 31 Mai
- **Fin des cours** : vendredi 5 juillet au soir

Les objets interdits

- Les objets contondants ou tranchants,
- Les briquets ou allumettes,
- Les bonbons, sauf pour les fêtes et, dans ce cas, distribués par les enseignants,
- L'argent, en dehors des sommes demandées par l'école,
- Les bijoux et les écharpes, fortement déconseillés pour raison de sécurité,
- Certains jeux, cordes à sauter, élastiques et autres, susceptibles d'être détournés de leur usage récréatif, qui seront confisqués dans ce cas.



Sur le temps VAL,
tous les jouets
extérieurs à l'école
sont interdits !

L'assurance scolaire

Pourquoi est-elle obligatoire ?

L'assurance scolaire n'est pas exigée pour les activités obligatoires mais elle sera exigée pour les activités facultatives organisées par l'établissement : visite d'un musée, séjour linguistique, classes de découverte et toute sortie facultative en général. Elle est aussi nécessaire pour l'enfant qui fréquente la cantine et pour les activités périscolaires. C'est pour cela qu'elle nous est réclamée à chaque rentrée scolaire.

Que garantit-elle ?

- Les dommages causés par l'enfant : c'est la garantie « **responsabilité civile** », très souvent incluse dans les contrats d'assurance « multirisques - habitation ».
- Les dommages subis par l'enfant pour lequel l'établissement ou le personnel ne peut être mis en cause (exemples : l'enfant chute seul ; l'enfant a été blessé mais le « coupable » est inconnu ; l'enfant reçoit des pierres chutant d'une falaise...) : c'est la garantie « **individuelle accident** ». Les assurances « individuelle accident » ont souvent plusieurs niveaux de garantie. Le plus basique (généralement appelée *assurance scolaire*) est la couverture du trajet « école – domicile » et « sortie scolaire », les plus complètes (généralement appelée *assurance extra-scolaire*) offrent une protection 24h/24, quelle que soit l'activité (sport, loisir, vacances...) et le lieu géographique. Certains contrats personnels (garantie individuelle accidents ou garantie des accidents de la vie par exemple) peuvent, par ailleurs, aussi garantir les accidents corporels subis par l'enfant.
- NOTE: Les assurances scolaires peuvent proposer, en plus de la responsabilité civile et de l'individuelle accident, des clauses plus spécifiques : vol ou perte de cartable, casse des lunettes, aide scolaire pendant l'hospitalisation, qui ne sont aucunement obligatoires.

Les représentants de parents d'élèves

En maternelle, le conseil d'école est l'instance dans laquelle les représentants de parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'établissement en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Les parents membres des associations de parents d'élèves peuvent servir de lien entre les parents de tous les élèves de l'école et les membres de l'école (enseignants, directrice et personnels de l'école), le VAL pour les temps périscolaires (NAP, cantine, mercredi, garderies, vacances, etc.), mais aussi la Mairie de Courbevoie.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les élections des représentants de parents d'élèves sont organisées le vendredi 12 octobre 2018.

QUI SOMMES-NOUS ?



Une association indépendante, apolitique, à
l'écoute des parents, au service de nos
enfants



Nos valeurs : écoute, ouverture, implication,
information, indépendance



Retrouvez-nous lors
d'Handi-partage,
stand « Dessine moi
un mouton »

Créée il y a 13 ans à Courbevoie, La Lipe est un réseau de parents qui relaie vos préoccupations pour obtenir des résultats concrets en toute liberté et toute indépendance.

Si vous avez envie de vous investir, selon vos disponibilités, dans la vie de l'école de votre enfant, et si vous souhaitez partager vos idées, alors rejoignez-nous !

Si au cours de l'année vous souhaitez recevoir ou continuer à recevoir des informations de notre part, **pensez à indiquer de façon lisible votre adresse email dans les fiches de renseignements.**

La Lipe vous garantit ne faire aucune utilisation de votre adresse autre que la délivrance d'informations ponctuelles pouvant concerner vos enfants.

Une liste de parents indépendante présente dans 13 établissements de Courbevoie, de la maternelle au collège : Les Ajoncs ● Les Genêts ● Molière ● Les Vanettes ● Jean Mermoz ● Alphonse de Lamartine ● Anatole France ● André Malraux ● Logie ● Rouget de Lisle ● Alfred de Vigny ● Georges Pompidou ● Les Bruyères

